T-3001-0-M-2347-01(1314)



pl 4855

Dépôt: M.Jacques-Yves Henckes

19.12.2001

1

MOTION

La Chambre des Députés

- considérant qu'il importe de simplifier la fiscalité afin de la rendre plus transparente pour les citoyens contribuables
- considérant qu'il importe de créer une fiscalité socialement plus juste en favorisant le revenu disponible des revenus bas et moyen notamment par l'introduction de l'impôt négatif

invite le Gouvernement

- à élaborer un projet de loi portant réforme de l'imposition des personnes physiques en intégrant les propositions suivantes :
 - 1. une seule classe d'impôt et abandon du système d'imposition collectif des époux
 - 2. 3 tranches d'impôt de 0%, 20% et 38%
 - 3. remplacement des frais d'obtention, minima forfaitaires et abattements par des crédits d'impôts égaux pour tous
 - 4. paiement des crédits impôts en tant qu'impôt négatif en faveur des contribuables qui ne payent pas ou un peu d'impôt sur les revenus
 - 5. pour les enfants : des crédits d'impôt et des allocations familiales imposables afin de maintenir constant le revenu d'un ménage avec enfant(s) par rapport à un ménage sans enfant(s)
 - 6. un abattement fiscal équivalent au montant non-imposable actuel pour les ménages où l'un des époux ne travaille pas. Ce montant sera mis en compte à titre de revenu à la femme/homme au foyer
 - 7. les familles monoparentales et les familles avec enfant(s) pourront choisir entre un abattement et un crédit d'impôt pouvant être payé en tant qu'impôt négatif.
 - 8. suppression de l'imposition d'un revenu fictif à savoir la valeur locative de l'immeuble habité par le propriétaire

1 1 - 4HERLYEC

COLOGISENA

LYBITAVEL

To hope